

CONTRÔLE CITERNES À MAZOUT	CERTIFICATS PEB	CONTRÔLE LEVAGE, ASCENSEURS	CONTRÔLE INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	CONTRÔLE GAZ	INVENTAIRES AMIANTE	EXAMENS TECHNIQUES CHAPITEAUX, ÉCHAFAUDAGES	CERTIFICATION CertiBEau
Agrée par la région Wallonne 		Agrément SPF 655-INSP Certigreen test			Sulvant exigences SPF		Agréé par la SPCE

A l'attention de : Mr Blavier	Client: BAVIER SRL
Adresse de facturation : Rue du Parc, 28 à 7100 La Louviere	Lieu de visite : Rue St Fiacre, 66 à 7134 Epinois
Tél : 064/700-075	
Email : info@notairebavier.net rosanna@notairebavier.net	
TVA : 0833-908-010	

Référence du rapport : FN-1869-07-24
Seraing, le 04-08-24

RAPPORT D'INVENTAIRE AMIANTE DESTRUCTIF



Naveaux Frédéric
Responsable département amiante



Table des matières

1. Introduction	2
2. Conformités	3
3. Evaluation des risques liés à l'amiante.....	3
4. Mesures de prévention.....	4
5. Inventaire : données techniques.....	4
6. Formulaires d'évaluation des matériaux	7
7. Photos	9

Annexes :

Rapport d'analyses

1. Introduction

L'amiante est une roche naturelle (silicates fibreux) aux propriétés extraordinaires.

Il existe six variétés d'amiante : la chrysotile, l'amosite, la crocidolite, la trémolite, l'anthophyllite et l'actinolite, que l'on peut regrouper en deux familles :

Les serpentines : reprenant la chrysotile, très souvent présente dans nos applications amiantées.

Les amphiboles : reprenant l'amosite, la crocidolite (amiante bleu), la trémolite, l'anthophyllite et l'actinolite.

Les principales propriétés de l'amiante sont sa résistance au feu, sa résistance mécanique, sa résistance aux acides et bases. C'est aussi un bon isolant thermique et électrique.

Si l'on ajoute à cela son coût particulièrement bas, on peut comprendre aisément la raison pour laquelle il a été utilisé aussi massivement dans nos habitations, nos industries, nos outils...

Malheureusement, son impact sur notre santé est loin d'être négligeable.

On retrouve de l'amiante dans de nombreuses applications amiantées, comme par exemple :

- Les calorifuges de conduites de chauffage
- Les allèges de fenêtres
- Les ondulés de recouvrement de toiture
- Les panneaux isolants de sous toiture
- Les colles de fixation de revêtement de sol
- Les anciens vinyles
- Les mastics de fenêtres

Et bien d'autres encore...

Tous ces produits peuvent être classés en deux catégories :

(Extrait du livre VI titre 3 du code du bien être au travail et de l'AR du 12-02-23)

Amiante lié ou non friable : amiante-ciment, dalles et protections de sol contenant de l'amiante, bitumes et produits de couverture contenant de l'amiante, emballages et joints et colmatages contenant de l'amiante dont l'agent de liaison se compose de ciment, de bitumes, de matières synthétiques ou de colles qui ne sont pas endommagés ou qui sont en bon état.

Amiante friable : tous les autres matériaux contenant de l'amiante.

En ce qui concerne l'inventaire amiante proprement dit, il est une obligation légale pour les employeurs. Il est un excellent moyen de prévention collective.

Cet inventaire pourra servir de base de travail à l'élaboration du programme de gestion (voir point « 4. Mesures de prévention »), ce dernier permettra au mieux de limiter le risque d'exposition à l'amiante.

2. Conformités

- a) Cet inventaire est complet (exception faite des réserves émises au point « 5. Inventaire ») et répond aux exigences de l'Arrêté Royal du 12 Février 2023 et du Livre VI titre 3 du code du bien être au travail.
- b) Ce rapport est censé reprendre les données concernant la présence d'amiante dans les parties des bâtiments, les machines et les installations qui sont difficilement accessibles et qui dans des conditions normales ne peuvent donner lieu à une exposition à l'amiante. Dans ce cas, un matériau intact, qui dans des conditions normales n'est pas atteint, peut être endommagé pendant l'échantillonnage.
Attention, la loi interdit d'intervenir avec des moyens lourds, les outils à grande vitesse de rotation sont interdits. Il y a donc lieu d'intervenir uniquement avec des moyens dits « légers » et en limitant au maximum la libération de fibres d'amiante dans l'air.
- c) Les échantillons prélevés sont analysés par un laboratoire agréé pour l'identification amiante.

3. Evaluation des risques liés à l'amiante

Nous avons établi des formulaires d'évaluation des matériaux détectés comme contenant de l'amiante. Nos recommandations prennent en compte les différents facteurs pouvant intervenir dans l'évaluation des risques d'expositions.

Le Livre VI titre 3 du code du bien être au travail et l'AR du 12-02-23 stipule qu'en fonction des résultats de l'évaluation des risques, l'employeur fait mesurer la concentration en fibre d'amiante dans l'air sur le lieu de travail, afin de garantir le respect de la valeur limite.

Les mesurages sont programmés et effectués régulièrement.

Les mesurages sont effectués après l'avis du comité.

La teneur de l'air en amiante est mesurée au moins tous les mois et à chaque fois qu'intervient une modification technique.

Cette fréquence de mesurage peut être réduite jusqu'à une fois tous les trois mois lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

1° aucune modification substantielle n'intervient sur le lieu de travail.

2° les résultats des deux mesurages précédents n'ont pas dépassé la moitié de la valeur limite pour les fibres d'amiante.

(Extrait du Livre VI titre 3 du code du bien être au travail et de l'AR du 12-02-23)

4. Mesures de prévention

Le livre VI titre 3 du code du bien être au travail et l'AR du 12-02-23 stipule que l'employeur qui, sur base de l'inventaire, a constaté la présence d'amiante dans son entreprise, établit un programme de gestion.

Ce programme vise à maintenir l'exposition à l'amiante des travailleurs appartenant ou non au personnel de l'entreprise au niveau le plus bas possible.

Ce programme est régulièrement mis à jour. Le programme de gestion comporte:

1° une évaluation régulière, au moins annuelle, de l'état de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante par une inspection visuelle

2° les mesures de prévention à mettre en œuvre

3° les mesures qui sont prises avec une planification de travail concordante lorsque l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante sont en mauvais état ou sont situés dans des endroits où ils sont susceptibles d'être heurtés ou détériorés.

(Extrait du Livre VI titre 3 du code du bien être au travail et de l'AR du 12-02-23)

5. Inventaire : données techniques

Portée de l'inventaire: Ensemble de la demande

Réserve(s) : dénomination du bâtiment et/ou des parties non inspectées.

Etage	Localisation	Motif
/	/	/

Risques éventuels non liés à l'amiante : Etage insalubre.

Réalisation : Naveaux Frédéric, responsable du département amiante.

Laboratoire d'analyse : a-Ulab.

Date de visite : le 2-08-24 .

Date d'émission du rapport : 04-08-24

Personne de contact sur site : / .

Récapitulatif des applications amiantées et/ou pouvant contenir de l'amiante (base de travail pour l'élaboration du plan de gestion)

Localisation	Nature de l'application		Photos n°	État	Recommandations	N° formulaire évaluation
Convecteur sol rez	Panneaux légers amiantés	Matériau contenant de l'amiante	1	Bon état	Enlèvement endéans 1 an	1
Toiture	Panneaux isolants sous toiture	Matériau contenant de l'amiante	2	Bon état	Enlèvement endéans 1 an	2

Remarques : /



Récapitulatif des applications ayant fait l'objet d'un prélèvement et analyse.

Références échantillons	Localisations	Nature de l'application	Photos n°	Présence d'amiante oui/non	Type d'amiante
ANA-036861	Convecteur rez sol	Calorifuge sur tuyauteries	3	Non	/
ANA-036862	Convecteur rez sol	Panneaux légers amiantés	4	Oui	Chrysotile
ANA-036863	Rez liviing	Plafonnage mur	5	Non	/
ANA-036864	+1 toiture	Plafonnage plafond	6	Non	/
ANA-036865	+1 chambre	Plafonnage mur	7	Non	/
ANA-036866	+1 toiture	Panneaux isolants sous toiture	8	Oui	Chrysotile
ANA-036867	Sous sols chaufferie	Calorifuge sur tuyauteries	9	Non	/
ANA-036868	Sous sols caves	Calorifuge sur tuyauteries	10	Non	/

6. Formulaires d'évaluation des matériaux

Formulaire d'évaluation n°1

Localisation	Nature de l'application
Convecteur rez	Panneaux légers amiantés



Matériau contenant de l'amiante

(amiante lié)

Ayant fait l'objet de l'échantillon n° ANA-036863

Principaux éléments déterminant le risque d'exposition aux fibres d'amiante :

Etat du matériau	Fragilité	Déplacement d'air	Fréquentation du local	Accessibilité du matériau
Pas de dégâts	Peu fragile	Faible	Rarement fréquenté	Moyennement accessible

Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante

- Nettoyage, entretien.
 Intervention technique

Notre recommandation :

Enlèvement endéans 1 an

Formulaire d'évaluation n°2

Localisation	Nature de l'application
Toiture	Panneaux isolants sous toiture



Matériau contenant de l'amiante

(amiante lié)

Ayant fait l'objet de l'échantillon n° ANA-036866

Principaux éléments déterminant le risque d'exposition aux fibres d'amiante :

Etat du matériau	Fragilité	Déplacement d'air	Fréquentation du local	Accessibilité du matériau
Pas de dégâts	Peu fragile	Faible	Rarement fréquenté	Difficilement accessible

Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante

- Nettoyage, entretien.
 Intervention technique sur la toiture

Notre recommandation :

Enlèvement endéans 1 an

Photos

-  Contient de l'amiante
-  Ne contient pas d'amiante
-  Peut contenir de l'amiante

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15



Photo 16



Photo 17

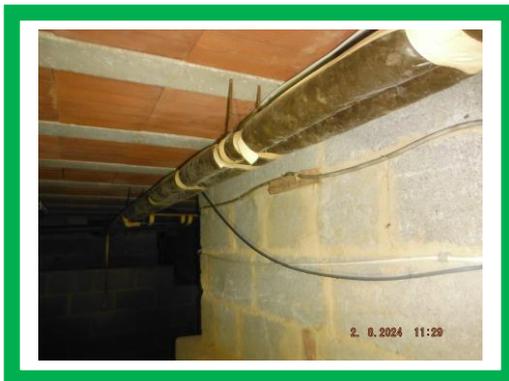
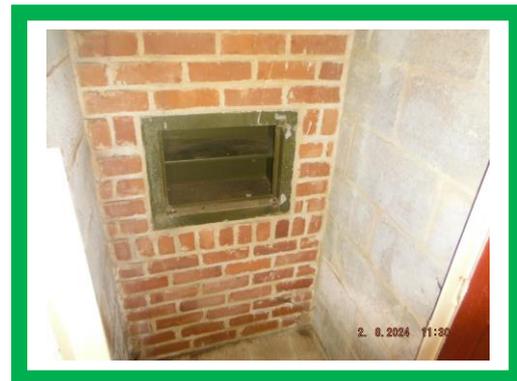


Photo 18



Monsieur Frédéric NAVEAUX
Certigreen
Rue de la Vecquée, 170
4100 Seraing

Date d'émission du rapport: 02 Août 2024

RAPPORT D'ESSAI #RAP-008470 - PLM
Analyse d'échantillons de matériaux

Référence demande : FN-1869-07-24

Numéro de DA : DEM-008641

Adresse de prélèvement :

Référence client :-

Date de réception : 02/08/2024

Les résultats de la colonne marquée d'un *, sont couverts par l'agrément du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

N° Ech.	Non échantillon	Analyse	Type(s) de matériau	Méthode(s) de mesure
ANA-036861	001 Calorifuge	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Fibres organiques ^{II}
ANA-036862	002 Panneaux	02/08/2024, ATC	Chrysotile ^{II}	Fibres organiques ^{II}
ANA-036863	003 Plafonnage rez	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Rares Fibres organiques ^{II}
ANA-036864	004 Faux-plafond +1	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Fibres organiques ^{II}
ANA-036865	005 Plafonnage +1	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Rares Fibres organiques ^{II}
ANA-036866	006 Sous toiture	02/08/2024, ATC	Chrysotile ^{II}	Non détecté ^{II}
ANA-036867	007 Calorifuge chaufferie	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Rares Fibres organiques ^{II}
ANA-036868	008 Calorifuge cave	02/08/2024, ATC	Non détecté ^{II}	Rares Fibres organiques ^{II}

Fin des résultats couverts par l'agrément du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale.

Légende :

^{II} Paramètre non accrédité

Analyse en accord avec la méthode HSG248 : Microscopie à lumière polarisée (MOLP) avec dispersion de couleurs suivant McCrone.

Commentaire(s) :

Remarque(s) :

Informations Générales

Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement sauf accord écrit d'a-ULaB. Le laboratoire et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables d'informations erronées qui nous auraient été communiquées par le client à propos de(s) échantillon(s) ou pour toute utilisation ou interprétation impropre des informations que nous aurions fournies. Dans le cas où le client ne mentionne pas la date de prélèvement de l'échantillon, la date de réception de ce dernier est prise en compte. Dans tous les cas, la responsabilité du laboratoire se limitera uniquement à la fourniture d'analyses de confirmation. Sauf cas de spécification particulière, le laboratoire conservera les échantillons soumis pendant une période d'un an. Ce rapport concerne uniquement les échantillons soumis et analysés. Le laboratoire peut être contacté pour toute question relative aux résultats contenus dans le présent rapport ou aux méthodes d'analyses utilisées.